

**DECISION  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
2020-02**

**La Directrice des Hôpitaux du Bassin de Thau,**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié par décret n°2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 6 avril 2016, nommant Madame Claudie GRESLON, Directrice des Hôpitaux du Bassin de Thau à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 5 Août 2020 portant nomination de Monsieur Jean-François TIREFORT en qualité de Directeur Adjoint aux Hôpitaux du Bassin de Thau à Sète ;

Vu la note d'information n°046 du 9 octobre 2020 relative à la prise de fonction de Monsieur Jean-François TIREFORT en qualité de Directeur Adjoint chargé de la direction des Ressources Humaines et Affaires Médicales à compter du 5 octobre 2020.

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-François TIREFORT en qualité de Directeur Adjoint chargé de la direction des Ressources Humaines et Affaires Médicales aux hôpitaux du Bassin de Thau, à l'effet de signer en lieu et place de la directrice de l'établissement :

- les décisions relatives à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence, ordres de mission des personnels de la Direction dont elle a la charge, à l'exception des voyages à l'étranger.
- les courriers, décisions, notes d'information nécessaires aux missions et au bon fonctionnement de son secteur,

**1.1. Dispositions relatives aux personnels non médicaux**

Monsieur Jean-François TIREFORT reçoit en outre délégation permanente de signature pour :

- l'évaluation et la notation des personnels titulaires et stagiaires,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les éléments variables de paie, les acomptes sur salaire et les avances de frais de mission aux personnels,
- les actes et documents nécessaires à la gestion des instances et aux opérations disciplinaires,
- les courriers aux autorités de justice et aux tribunaux pour le contentieux intéressant son secteur d'activité,
- les courriers aux plaignants, y compris les fins de non-recevoir,
- la validation des droits à formation des personnels non médicaux
- les documents relatifs aux recrutements et concours,
- les documents relatifs au déroulement des carrières des personnels non médicaux (avancements, titularisations, formations...),
- les documents relatifs aux positions statutaires et cessations de fonctions,
- les contrats de travail,
- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les documents relatifs à l'exercice du droit de grève et des droits syndicaux,
- les documents relatifs à l'exécution des marchés : marchés subséquents et bons de commandes,

- les décisions, conventions et factures intéressant son secteur d'activité,
- les bordereaux et mandats de dépenses,
- les bordereaux et titres de recettes nécessitant la signature de l'ordonnateur,
- les documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité des personnels,

#### 1.2. Dispositions relatives aux personnels médicaux

Monsieur Jean-François TIREFORT reçoit en outre délégation permanente de signature pour :

- Les courriers aux autorités de tutelle relatifs au tableau des emplois des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques,
- Les certificats administratifs et courriers relatifs aux positions statutaires et cessations de fonctions des médecins, pharmaciens et odontologistes de l'établissement,
- Les justificatifs des éléments variables de la rémunération, les acomptes sur salaire et les avances de frais de mission de l'ensemble des personnels médicaux, seniors et juniors,
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques,
- La validation des droits à formation continue des personnels médicaux,
- Les listes et courriers d'assignation des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques nécessaires à la continuité du service public,
- Les documents nécessaires à la gestion de la commission médicale d'établissement et des comités afférents.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François TIREFORT, délégation est donnée à Monsieur Benjamin NANCEAU, Directeur Adjoint au pôle stratégie, chargé de la direction des opérations, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de Monsieur Jean-François TIREFORT, l'ensemble des documents visés à l'article 1.

#### Article 3

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-François TIREFORT en qualité de Directeur Adjoint chargé de la direction des Ressources Humaines et Affaires Médicales aux hôpitaux du Bassin de Thau, à l'effet de signer en lieu et place de la directrice de l'établissement, durant les seules périodes d'astreinte ou en cas d'empêchement du directeur normalement compétent :

- Tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes pour l'ensemble des sites et les documents afférents aux modalités de prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins,
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations des Hôpitaux du Bassin de Thau,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

#### Article 4

La présente décision sera communiquée aux intéressés, au Conseil de Surveillance, au Trésorier principal et publiée au recueil des actes administratifs de l'Hérault. Elle est également consultable sur le site internet des Hôpitaux du Bassin de Thau.

La présente délégation prend effet à compter de sa publication.

Fait à Sète, le 8 octobre 2020

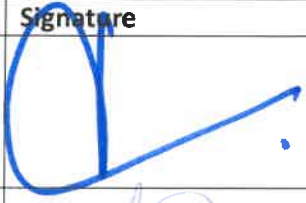

La Directrice  
des Hôpitaux du Bassin de Thau,

Claudie GRESLON



## Annexe à la décision 2020-02 portant délégation de signature

### Liste des délégataires

| NOM      | Prénom        | Paraphe | Signature   |
|----------|---------------|---------|---|
| TIREFORT | Jean-François | JFT     |  |
| NANCEAU  | Benjamin      | BN      |  |